

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2e.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, offico-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez Desbrières aîné, libraire, rue Saint-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, hors du département
32 francs pour 6 mois, du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.
64 francs pour l'année.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 11.

PAR RICHARD PÈRE ET FILS,

Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.

HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	5 degr. dessus zéro.	76 degrés.	27 pouces 2 ligne.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.	Age.	
7 heures.	11 heures.	4 heures.			
52 m.	53 m. 18.	8 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 11 décembre 1839.

LA MISÈRE EST RÉELLE. — SI LES SECOURS SONT PRÊTS, QU'ON LA SOULAGE.

On lit dans le *Courrier de Lyon* :

La misère dont est menacée notre classe ouvrière, nous le répétons encore, ne prendra au dépourvu ni la sollicitude de nos autorités, ni la charité publique. Aucun homme de sens et de bonne foi n'en pouvait douter, sans qu'il fût besoin d'en donner l'assurance. Nous avons cru devoir néanmoins faire connaître les dispositions qui étaient parvenues à notre connaissance sur ce sujet important, afin de contribuer à maintenir la confiance et la sécurité de tous. Quand les besoins se montreront pressants, les secours seront prêts.

Déjà M. le préfet est en mesure de remettre en activité les ateliers de prévoyance organisés en 1837; deux mille ouvriers pourront y être occupés dans peu de jours.

Déjà M. le maire a chargé MM. les présidents des bureaux de bienfaisance de réunir tous les renseignements possibles pour bien connaître et secourir tous les besoins des malheureux; il tient en réserve des ressources puissantes.

Le gouvernement, la ville, les particuliers, tous sont prêts à concourir au soulagement de la misère à laquelle nous devons nous attendre, quoiqu'elle ne se soit pas encore fait sentir d'une manière trop affligeante, et quoique nous ayons l'espoir fondé qu'elle ne se déclarera pas telle qu'on aurait pu le craindre.

La misère ne menace pas nos classes ouvrières de Lyon, car elle sévit avec force. Nous continuons à soutenir que près de la moitié des métiers a cessé de battre, et que des milliers de travailleurs ont épuisé leurs ressources; ce qui le prouve, c'est que la mendicité, qui inspire avec raison tant de répugnance dans les classes ouvrières, se produit avec une intensité qu'on essaierait vainement de cacher.

La police poursuit avec rigueur ceux qui s'y livrent, mais elle ne peut les empêcher d'aller heurter furtivement à toutes les portes. D'ailleurs, à quoi peuvent aboutir de pareilles poursuites? à des condamnations. Ne vaudrait-il pas mieux alors se mettre en mesure de distribuer des secours avec humanité, que d'être amenés à entretenir des malheureux dans les dépôts de mendicité ou dans les prisons?

Nous avons fréquemment établi en principe, que tout homme valide a droit au travail, que tout homme souffrant a droit d'être secouru; là où ces deux éléments de sécurité existeraient, nous demanderions avec instance qu'on se montrât sans pitié pour la mendicité; avec notre état social, on est bien forcé de la regarder comme une nécessité dans certaines époques. Que l'autorité y songe donc: si elle ne veut pas que nos rues soient inondées de mendiants, qu'elle crée des ateliers de travaux et donne des secours.

Ce n'est pas assez de dire, comme le fait le *Courrier*, qu'on ne sera pas pris au dépourvu, que les secours seront prêts quand les besoins seront pressants; il faut reconnaître ces besoins aussitôt qu'ils existent.

Que signifie cette temporisation? ne prouve-t-elle pas l'impuissance? Là où l'on est prêt en pareille matière, on donne ou l'on fait travailler; faut-il donc supputer le temps que des malheureux peuvent passer aux prises avec la misère avant de se livrer au désespoir?

Nous comprenons qu'on cherche à se faire illusion pendant quelques jours, qu'on fasse des enquêtes avant d'a-

vouer officiellement une position douloureuse; mais nos autorités ont eu suffisamment le temps de la constater. Encore une fois, il ne faut pas dire qu'on est en mesure pour occuper deux mille ouvriers dans peu de jours; il faut faire mettre la main à l'œuvre. Déjà, dans plusieurs localités importantes, les conseils municipaux ont pris des résolutions qui prouvent leur sollicitude pour leurs administrés. A Lyon, il y a urgence, et nous avons encore le regret de n'avoir rien à constater à cet égard de la part de notre conseil.

Si M. Martin s'endort sur son fauteuil de magistrat, n'y a-t-il donc pas à ses côtés quelques adjoints qui puissent le tirer de sa somnolence, lui rappeler avec quelle activité il préparait les fêtes et les bals pour la réception du duc d'Orléans? Dans le cas où MM. les adjoints eux-mêmes seraient portés à l'inertie, ne pourraient-ils pas être stimulés par la voix de quelque membre du conseil?

Quant à nous, nous ne pouvons plus admettre ni ajournements ni délais; nous avons la preuve que des besoins existent nombreux et pressants. Cette preuve, nous la donnerons au besoin, afin que tous nos concitoyens sachent bien qu'il est temps qu'ils concourent au soulagement de la misère de leurs frères souffrants. Nous n'avons pas soulevé sans examen préliminaire cette grave question de l'organisation de commissions de secours et d'ateliers de travaux. En admettant que nous nous fussions laissés aller à des préoccupations prématurées, croirait-on que des hommes sérieux nous eussent immédiatement suivis dans cette voie? Est-ce que la création de la commission de secours composée de MM. Lortet, Bertholon et Laforest, n'est pas un fait significatif? On ne croira pas à Lyon que des citoyens aussi judicieux auraient pu consentir à une pareille manifestation, si elle n'était urgente. Les croit-on mal renseignés? Qu'on en administre la preuve.

Il ne faut pas se méprendre sur les événements qui se passent actuellement en Afrique, ils sont d'une haute gravité; la guerre peut s'y développer sur une grande échelle. Abd-el-Kader ne néglige rien pour nous susciter des ennemis, il vient d'envoyer une ambassade à Tunis; le bey a vainement voulu cacher ce fait et s'envelopper de mystère, il est maintenant avéré. On ne peut plus mettre en doute que la neutralité des Tunisiens ne soit fort précaire; déjà on a la preuve que des contrebandiers venus de ces contrées ont fourni à Abd-el-Kader des poudres, des armes, etc. Le *Sémaphore*, de Marseille, nous apprend aussi par sa correspondance que le bey de Tunis a reçu d'Abd-el-Kader des armes précieuses, des peaux de lions, des pierreries. Evidemment l'astucieux Arabe veut l'entraîner dans la guerre sainte qu'il nous a déclarée et trouver en lui un puissant allié. Il importe donc de ne pas perdre de vue un seul instant les graves difficultés qui se préparent pour nous en Afrique.

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs les réflexions suivantes du *Journal des Débats* :

Au départ du courrier d'Alger, on semblait craindre quelque soulèvement de la part des Maures et des Arabes de cette ville. Ces appréhensions, que la prudence ne doit point négliger, ne paraissent pas avoir un fondement sérieux. Des émissaires d'Abd-el-Kader peuvent avoir semé des bruits exagérés pour réveiller le fanatisme musulman de cette population contre nous; mais

elle est désarmée, surveillée de très-près, et les Maures d'ailleurs ne sont point doués de cette énergie de caractère qu'exige la rébellion.

Un fait plus grave, c'est l'apparition de l'ancien bey de Constantine, Achmet, sur les bords de la Seybouse, où il semble avoir le projet de couper la route de Bone à Constantine, et d'intercepter ainsi la principale communication de cette dernière ville avec la mer. Nul doute, d'après ces mouvements, que l'ex-bey Achmet ne s'entende avec Abd-el-Kader; et dès lors plusieurs grands districts de la province de Constantine peuvent être soulevés contre nous ou ravagés par ces deux chefs. En effet, tandis que le général Galbois se portera sur la Seybouse pour dégager les communications, Abd-el-Kader peut, avec une partie des tribus qu'il mène à la guerre sainte, se porter de Médéah sur Sétif, dans cette même province, laissant au pied de l'Atlas et sur la Chiffa, dans la province d'Alger, une autre partie de ses forces pour observer le maréchal, réduit à la défensive dans la Mitidja et à couvrir Alger jusqu'à ce que les renforts soient arrivés. Il est fort à désirer que tel ne soit pas le plan d'Abd-el-Kader.

Enfin, dans la province d'Oran, si le soulèvement des tribus a lieu comme dans celle d'Alger, ainsi qu'on doit s'attendre à en recevoir bientôt la nouvelle, il nous faudra détacher une forte colonne pour protéger Arzeou, puis Mostaganem et Mazagan, points situés au-delà de l'Habra et des défilés de la Macta, où sont établies les deux tribus alliées des Douairs et des Smélas, que commande le fidèle général Mustapha, ce vieux guerrier que nous avons vu en France.

Ainsi de grandes difficultés surgissent de toutes parts; à quoi servirait de nous le dissimuler? Mais nous en triompherons, et nous ne doutons pas que la crise même ne tourne au profit de notre établissement; ayant désormais un but plus certain, des vues mieux arrêtées, des moyens d'agir plus puissants, plus décidés que jamais à consolider notre domination en Afrique, le jour n'est pas loin où la France recueillera enfin le prix de ses généreux sacrifices, et montrera au monde qu'elle aussi sait persévérer.

M. le maréchal Valée écrit ce qui suit au ministre de la guerre, à la date du 30 novembre :

Monsieur le ministre,

La situation de l'Algérie n'a éprouvé aucun changement important depuis le départ du dernier courrier. De part et d'autre, la guerre se prépare. Abd-el-Kader appelle à lui les populations dans lesquelles cependant il paraît ne pas trouver une grande sympathie. De mon côté, je prends toutes les mesures que nécessite la position nouvelle dans laquelle la colonie se trouve placée. Toutefois, depuis huit jours, il n'y a pas de combats. Quelques maraudeurs seulement se sont montrés dans l'est et ont mis le feu à des meules de fourrages et à quelques barques abandonnées dans la partie de la plaine qui n'est plus habitée. J'ai prescrit, ainsi que j'en ai rendu compte à V. Exc., aux populations françaises et indigènes de se retirer sous la protection des points fortifiés. Quelques fermes, reconnues susceptibles d'une bonne défense, sont occupées par des colons que j'ai fait armer et approvisionner.

Les événements qui se préparent m'ont engagé à opérer une concentration générale autour des principaux centres d'action. Plusieurs postes, établis seulement pour surveiller les voleurs, n'avaient plus d'importance dès l'instant que l'état de guerre était constaté. Quelques-uns même de ces postes n'auraient pu être maintenus pendant l'hiver, lors même que la paix n'eût pas été troublée; leur position, au milieu de marais remplis d'eau, en rendait l'habitation dangereuse et l'approvisionnement presque impossible.

Dans la province d'Oran, aucun acte d'hostilité n'a encore été commis. Voici ce que m'écrit le lieutenant-général Gueheneuc, à la date du 28 novembre, en me rendant compte de l'exécution des mesures défensives que j'avais prescrites :

absolu de fait, qu'ils se sont arrogé sur vous, vous n'arriverez à quoi que ce soit si ce pouvoir reste le même, si cette législation n'est pas modifiée, si, esclaves dans l'ordre des relations individuelles d'où dépend la vie, vous continuez de l'être encore dans l'ordre civil.

Or, que pouvez-vous dans cet ordre contre le pouvoir et contre la loi, pour résister à l'un et pour modifier l'autre? Evidemment rien. Regardez, cherchez, partout vous vous trouverez en face de votre impuissance. Pour modifier la loi, il est indispensable d'avoir part à sa confection; pour régler le pouvoir, pour en diriger l'exercice, en arrêter l'abus, il faut posséder le droit de contrôler ses actes, le droit effectif de commandement.

Or, on ne vous a laissé en partage qu'une obéissance aveugle à la loi faite sans vous, souvent contre vous, et aux exécuteurs de la loi. Qui songe seulement à s'enquérir de vos besoins, de vos griefs, lorsqu'on délibère sur ce qui vous intéresse le plus? On rirait de celui qui parlerait de vous consulter; on le traiterait d'insensé, si on ne l'accusait d'intentions séditionnelles. Purement passifs, vous êtes dans l'Etat ce qu'est dans l'animal domestique, la nuit attachés à la crèche, le jour attelés à la charrue: c'est la loi; et, encore un coup, vous ne pouvez ni changer, ni modifier la loi. Votre esclavage dans l'ordre civil est donc une conséquence immédiate et inévitable de votre esclavage dans l'ordre politique.

Ainsi, comprenez-le, votre servitude sera éternelle, et votre misère, et tout ce qu'elle engendre de souffrances et d'angoisses inouïes, à moins que, d'abord, vous ne parveniez à vous affranchir politiquement, à sortir de la nullité à laquelle on vous a réduits et où l'on voudrait vous retenir, à conquérir enfin, avec le droit de cité, la plénitude de ceux qui vous appartiennent comme hommes. Et vous y parviendrez, sans aucun doute, si vous le voulez véritablement, si rien ne vous détourne de ce but, si vous le poursuivez avec une fermeté, une invincible persévérance.

Votre position et votre intérêt sont ici l'intérêt et la position de la nation entière, à deux cent mille privilégiés près, dont la plupart même, honteux de l'injuste inégalité consacrée par la loi, aspirent au rétablissement du droit commun. Non seule-

DE L'ESCLAVAGE MODERNE,

PAR LAMENNAIS.

(Suite.)

Tout s'opère, dans la nature, par voie de développement, par un progrès continu, gradué, et cette loi est sans exception. Aucune violence ne parviendrait à hâter d'une seconde la croissance d'un brin d'herbe; pas davantage ne pourrait-elle hâter la croissance de la société. Aussi la violence répugne-t-elle instinctivement aux masses. Elles la redoutent, d'abord, à cause de ses effets immédiats, qui sont le trouble et la destruction; elles y voient, en outre, un indice de faiblesse morale et de desseins équivoques. Car, ou l'on veut ce que veut la grande majorité du peuple, et alors tout cède de soi-même à sa puissance irrésistible; ou l'on veut ce qu'il ne veut pas, et alors la violence recouvre une pensée de tyrannie.

On ne réussit encore qu'à deux conditions essentiellement inséparables, un dévouement complet, désintéressé à la cause commune, un sentiment profond de la justice aimée pour elle-même. Sans cela, chacun ne songeant qu'à soi s'isole et croupit dans son égoïsme; sans cela l'intérêt personnel, étroit et sec, radicalement incompatible avec l'esprit de sacrifice, étouffe au fond de l'âme les mouvements généreux, les fermes et saintes résolutions, divise, abaisse, et pousse sur la pente des convoitises brutales. L'homme que rien ne soulève au-dessus de lui-même est serf par nature.

Des trois formes que revêt l'esclavage sous lequel on vous a courbés, l'esclavage domestique, l'esclavage civil et l'esclavage politique, le premier est celui dont vous sentez plus vivement le poids, parce qu'il s'identifie avec vos souffrances de chaque jour, de chaque heure, souffrances physiques et souffrances morales, besoins du corps et besoins de l'esprit; car l'esprit a aussi ses besoins, d'autant plus impérieux qu'ils dérivent de ce que notre nature recèle de plus intime et de plus élevé; et quel moyen d'y satisfaire, pressés comme vous l'êtes par la nécessité d'un travail incessant pour subsister vous et les vôtres? quel moyen d'acquiescer l'instruction qui rendrait plus productif votre travail même, qui répandrait sur votre vie si aride maintenant, si traversée, si dure, le charme de la science et de l'art?

Ce que vous voulez avant tout, c'est que ce grand désordre, cette choquante inégalité dans la distribution des biens et des maux, des charges et des bénéfices de l'état social, cette inique oppression de la classe la plus utile et la plus nombreuse, disparaisse, et que l'homme de travail ait sa juste part dans les avantages de la commune association. Ce que vous voulez, c'est que le pauvre, relevé de sa longue déchéance, cesse de traîner avec douleur ses chaînes héréditaires, d'être un pur instrument de travail, une simple matière exploitable; et en cela vous avez mille fois raison. Tout effort qui ne produirait pas ce résultat serait stérile; toute réforme dans les choses présentes qui n'aboutirait point à cette réforme fondamentale serait dérisoire et vaine.

Mais comment changerez-vous sous ce rapport votre état actuel? Il faudrait vous entendre, vous concerter, vous associer, il faudrait agir; et quelle liberté d'association, d'action vraiment réelle, efficace, vous a-t-on laissée? On ne souffre seulement pas que, par une résolution commune, vous tentiez d'obtenir une augmentation de salaire; on appelle cela une coalition, et la loi punit les coalitions de l'amende et de l'emprisonnement. Elle vous enveloppe dans son réseau, elle vous serre dans ses liens. Le pouvoir est là toujours attentif pour protéger le privilège, toujours inexorable pour vous accabler, sur la plus légère crainte, sur le prétexte le plus léger, de ses rigueurs arbitraires. On vous sépare les uns des autres, on vous retient dans vos greniers, comme les bêtes de nos ménageries dans leurs cellules pénitenciaires.

Vous permet-on de vous réunir pour traiter ensemble de vos intérêts? Et isolé, que peut chacun de vous? A la moindre pensée d'affranchissement que l'on vous soupçonne de nourrir, vos oppresseurs s'inquiètent, une police ennemie tend autour de vous ses pièges infâmes, surveille vos démarches, en provoque d'imprudentes, épie vos paroles, les recueille pour les envenimer, et bientôt, par forme de mesure préventive, on vous envoie réfléchir au fond d'un cachot, entre un morceau de pain noir et une cruche d'eau bourbeuse, sur le danger pour l'esclavage moderne de troubler le sommeil de ses maîtres.

Victimes ainsi des lois qu'ils ont faites, victimes du pouvoir,

« Jusqu'à présent, il n'est pas à ma connaissance qu'il ait été tiré un seul coup de fusil dans toute la province. On pense assez généralement que cet état de choses durera jusqu'au départ de l'oukîl, et peut-être même jusqu'à la fin du ramadan. »

Dans la province de Constantine, Achmet a essayé une razzia sur les tribus des environs de Ghelma. Voici le compte que M. le général Galbois me rend de cet événement :

« L'ex-bey Achmet a voulu soulever quelques tribus de son voisinage et les attirer à lui par l'appât du pillage, leur faisant entendre d'abord que j'étais absent, et qu'ensuite il n'y avait pas de troupes dans la province. Il s'est avancé jusqu'à Merdjur-Kahel, où j'ai campé l'année dernière, et a dirigé une razzia sur les Acaches dépendant du cercle de Ghelma. Il leur a enlevé beaucoup de troupeaux ; mais les Acaches, réunis à leurs voisins, ont couru aux armes et poursuivi les cavaliers d'Achmet. Ils en ont tué 7 ; mais ils ont perdu néanmoins une partie de leurs troupeaux. Maintenant Achmet menace les Oulad-Zénati et les Ammers-Cheraguas qui m'ont demandé du secours. Ils se sont retirés près du camp de Sidi-Tamtam où j'envoie demain un escadron de chasseurs d'Afrique pour les protéger. »

Au reste, la province de Constantine est parfaitement tranquille ; les extraits suivants de la correspondance du général Galbois en sont la preuve certaine :

« Je suis persuadé que vous verrez avec intérêt le haut prix auquel s'est élevée l'adjudication des propriétés rurales du beylick aux environs de Constantine. L'adjudication qui a eu lieu hier, et dont le procès-verbal n'est pas encore signé, a été aussi forte que la première, et tout fait espérer que les trois ou quatre autres qui restent encore à faire ne seront pas moindres, et que le tout ira à 200,000 f. ; cela prouve la confiance dans le gouvernement français de la part des indigènes. Ce qui a le plus contribué à cette grande augmentation dans le prix des fermages, c'est l'autorisation que j'ai donnée de louer pour trois années au lieu d'une. »

« Je serais bien aise aussi de faire quelques concessions de terre à des colons, qui seraient de véritables cultivateurs, ces concessions ne fussent-elles que provisoires. Je désire essayer autour de Sétif avec des soldats turcs mariés. »

« Plusieurs cheiks des environs de Giggely demandent à faire leur soumission ; j'aurais besoin de burnous pour leur donner l'investiture. Tout est tranquille à Giggely, et on vient labourer jusque sous les murs de la place. »

« Dans la subdivision de Bone, les pluies ont occasionné de grands accidents. Le nombre des malades a augmenté d'une manière considérable sur ce point ; cependant le casernement est bon. Un hôpital construit avec tout le soin possible reçoit les malades, qui y trouvent tous les secours dont ils ont besoin. La garnison, pendant cette année, n'a eu à supporter ni expéditions pénibles, ni travaux considérables. C'est par la nature du pays même qu'il faut expliquer les pertes sans cesse renouvelées que nous éprouvons sur ce point. »

L'ouragan qui s'est fait sentir sur la Méditerranée vers le milieu de ce mois et qui a produit de si déplorables sinistres sur la côte de France, a occasionné également de grands malheurs sur la côte d'Afrique. Plusieurs bâtiments qui portaient des mûlets pour l'administration ont fait naufrage sur différents points.

AFRIQUE FRANÇAISE.

Pour bien faire apprécier l'état des choses à nos lecteurs, il nous semble utile de leur faire bien connaître la plaine de la Mitidja, les limites de notre territoire, les établissements agricoles qu'y ont été créés et les forts et postes fortifiés qui la défendent.

La plaine de la Mitidja, enserrée entre le petit Atlas au sud, le massif d'Alger au nord, dont la plus grande largeur est de 17,000 mètres, s'étend de l'est à l'ouest, sur une longueur d'environ 86,000 mètres. Elle est traversée par trois cours d'eau : la Hamise et l'Arrach, à l'est ; la Chiffa qui prend ensuite le nom de Mazafran, à l'ouest. Depuis l'occupation, elle est sillonnée par sept routes, savoir : trois de première classe qui lient Alger à Blidah par Douera avec un embranchement sur Coleah, à Beni-Moussa et au Fondouc, dans la direction de Constantine ; quatre de deuxième classe, qui lient Alger à Blidah par Kouba et Bouffarick, à Boudouaou, dans la direction de Bougie, Blidah et Koleah, et Blidah au Fondouc en suivant le pied du petit Atlas. Cette plaine nous appartient en grande partie, d'après le traité de la Tafna ; nos limites à l'est dépassent aujourd'hui l'Oued-Kaddara ; à l'ouest, elles s'arrêtent à la Chiffa ; et plus loin, vers la province d'Oran, la plaine est occupée par les Hadjoutes.

Quelle que soit l'insalubrité de la Mitidja, les colons y ont fondé un assez grand nombre d'établissements agricoles, parmi lesquels on remarque le domaine de M. le baron Vialard, dans le Beni-Moussa, au pied de l'Atlas, autour duquel sont groupés plusieurs fermes et un petit village ; la propriété de M. de Ton-

ment cette contradiction entre la loi et le principe de la loi, lequel est la souveraineté de tous, blesse leur conscience et leur raison, mais encore ils voient dans le privilège électoral le germe déjà développé d'une aristocratie pire que l'ancienne ; dans le système du cens, qui règle les droits et mesure les capacités sur l'argent, qui calcule par livres, sous et deniers, la probité et l'intelligence, une ignoble sottise, en même temps que la source d'une corruption qui ne tarderait pas à devenir mortelle, et dont le progrès est d'autant plus rapide et plus menaçant, qu'au lieu de s'en effrayer, le pouvoir l'excite par tous les moyens qui sont en sa puissance, et semble avoir fondé son existence sur elle.

Ils conçoivent que le maintien de l'ordre public et la sécurité de l'avenir seraient grandement compromis, si l'on persistait à rejeter hors de la société politique, hors de la cité, trente-trois millions de Français, qui dès-lors sans patrie, car il n'y a de patrie que pour le citoyen, tenteraient à tout prix de s'en créer une, et ne le tenteraient pas vainement. Les électeurs dont nous parlons, privilégiés involontaires, ne croient pas, eux, à la durée possible de l'esclavage dont quelques forcenés, que leurs mauvaises passions aveuglent, rêvent follement la continuation indéfinie ; ils ne croient pas que le fait brutal, un moment appuyé de la force matérielle, puisse triompher du droit éternel, et leur concours est acquis au peuple.

Que partout donc, obéissant à l'impulsion déjà donnée, on dresse des pétitions pour la réforme électorale, et qu'elles se couvrent de signatures ; que, de tous les points de la France, des plus vastes cités et du dernier hameau, elles arrivent à la chambre ; qu'elles retentissent dans son enceinte comme la grande voix du peuple : les plus distraits de ses membres écouteront de toutes leurs oreilles, les plus engourdis tressailleront, et ceux qu'anime un mauvais vouloir, pénétrés du pressentiment de l'avenir inévitable, se diront : Notre temps est passé !

Ne redoutez donc pas la résistance que l'on vous opposera d'abord. Vous avez pour vous la justice, le droit ; et le droit, la justice, triomphent toujours infailliblement. Croyez à leur force, à la vôtre, et cette foi vous sauvera.

(La suite à demain.)

nac, jeune et vaillant colon qui vit dans l'Atlas avec une cinquantaine d'indigènes ; celle de M. de Saint-Guithem, le village de Bouffarick, etc. La ferme-modèle, dont il est fait mention dans les lettres comme ayant été momentanément occupée par les Hadjoutes, n'est qu'à 9,000 mètres d'Alger.

La Mitidja est défendue par une infinité de camps et de postes, et l'on peut à peine se rendre compte de la facilité avec laquelle les Hadjoutes y pénétrèrent sans obstacle.

La ligne de la Chiffa, limite de l'ouest, est défendue par le camp de Koleah, les deux camps de Blidah, le camp de la Chiffa, et 4 blockhaus ou postes fortifiés ; en tout 8 postes sur un développement de 1,700 mètres. Derrière cette ligne, se trouvent encore les camps de Bouffarick et de Douera ; un peu plus vers l'est, sont les camps de Kouba et de la Hamise, du Fondouc, de Mustapha ; tous ces camps et postes sont reliés entre eux par des routes, et le système de défense serait bon contre la tactique européenne, mais il est impuissant contre les incursions des Arabes.

Les Hadjoutes ont dû pénétrer, la nuit, dans la plaine par les gués de la Chiffa ; c'est là sans doute qu'ils ont surpris et égorgé les 127 hommes du 24^e de ligne. Ils ont dû ensuite suivre le pied de l'Atlas pour éviter les marais, puisqu'ils ont dévasté d'abord toutes les fermes de Beni-Moussa.

Cette cruelle leçon que les Arabes viennent de nous donner ne sera pas sans doute perdue pour nos gouvernants. Le mal est grand, mais le sang de nos compatriotes versé dans la Mitidja serait encore utile au pays s'il forçait le gouvernement à entrer à l'égard de l'Algérie dans une voie de progrès large et hardie, et à abandonner le mauvais système que l'on suit si obstinément depuis huit ans. (Toulonnais.)

COUR D'ASSISES DU RHONE.

Audience du 9 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. ALCOK.

Après l'affaire de Philibert Chazeville, dont nous avons rendu compte dans notre dernier numéro, la cour d'assises a eu à juger celle de François Rimbart, accusé de vol domestique.

François Rimbart travaillait, depuis huit jours environ, chez M. Belloni, au moulin à vapeur de la Guillotière, lorsque, dans la nuit du 22 au 23 juin dernier, il disparut sans avertir son maître, ni revendiquer de salaire. Le garde du moulin, le sieur Valery, s'aperçut le premier de la fuite de Rimbart, et reconnut en même temps que du linge, des vêtements et une somme de 60 fr., renfermés dans un placard et dans une malle, lui avaient été soustraits. Les soupçons se portèrent sur l'ouvrier dont la fuite précipitée indiquait un crime. Rimbart fut arrêté, et trouvé nanti de tous les objets appartenant à Valery, sauf l'argent.

Me Pezzani, avocat, a soutenu que Rimbart, n'ayant reçu de M. Belloni aucune promesse de salaire déterminé ou indéterminé, devait être considéré comme un simple ouvrier employé à l'essai, et n'ayant pas encore revêtu le caractère légal de la domesticité.

Le jury a adopté ce système. Déclaré coupable de vol simple avec circonstances atténuantes, Rimbart a été condamné à deux ans de prison.

Etat des affaires qui seront appelées aux assises du Rhône, pour le 4^e trimestre de 1839.

(Suite et fin.)

Jeudi 19 décembre. — Mille (Laurent) : coups et blessures volontaires sur un citoyen chargé d'un service public, ayant occasionné une maladie de plus de vingt jours. Défenseur, Me Magnaval. — Idem. Sartory (Jean-Baptiste) : attentat à la pudeur consommé, sans violence, sur une fille âgée de moins de onze ans. Défenseur, Me Dupont de Chavagneux.

Vendredi 20. — Hudelot (Nicolas), Debion (Marguerite) : deux vols commis dans des maisons habitées, à l'aide de fausses clés et d'effractions intérieures, et complicité. Défenseur, Me Jules Côte. — Idem. Grand (Jean) : vol dans une maison habitée, à l'aide d'escalade et d'effraction extérieure. Défenseur, Me Tisseur.

Samedi 21. — Comte (Jean-Baptiste), Riquet (François), Margerand (Jean-Louis), Muriet (Joseph), Poutet (Alexis) : attentat à la pudeur consommé avec violence, et outrage public à la pudeur. Défenseurs, Me Charbonnier, Dupont de Chavagneux, Vallery, Dattas, Vachon.

Lundi 23. — Bernard (Jean) : vol commis dans un lieu habité, la nuit, à l'aide d'escalade et d'effraction intérieure. Défenseur, Me Decurel. — Idem. Randu (Léon), Rival (Jules), Bouchet (Etienne) : faux et usage de pièces fausses en écritures de commerce, ou complicité.

Mardi 24. — Four (Jean-Antoine), Mallet (Jean-Baptiste) : vol commis à l'aide d'escalade et complicité. Défenseurs, Me Chavagnat, Peguet. — Idem. Girod (Germain) : vol domestique. Défenseur, Me Vachon.

Jeudi 26. — Perrin (Cécile), veuve Ainée : empoisonnement. Défenseur, Me Roche.

Chronique Lyonnaise.

Quatre sinistres ont eu lieu depuis peu de jours sur la Saône, au passage du Care, près de Trévoux.

Un bateau de charbon s'est brisé et a perdu un tiers de son chargement.

Un autre bateau de charbon s'est brisé et s'est mis à fond.

Un bateau de sel s'est entièrement perdu.

Enfin quatre chevaux appartenant à un maître d'équipage se sont noyés.

Le bateau de sel, destiné à une maison de Chalon-sur-Saône, était assuré et valait 33,000 f., y compris 27,000 f. de droits non remboursables par le fisc. La compagnie des gondoles et le destinataire n'éprouveront aucune perte.

Sur la haute Saône, quatre autres sinistres ont eu lieu depuis une dizaine de jours :

Deux bateaux fer, fonte et tôle coulés par la tempête ;

Un bateau vin et un bateau bois brisés et coulés sur une fiche du barrage de Charnay.

— La loi du 4 juillet 1837 rendant obligatoire, à partir du 1^{er} janvier prochain, l'emploi des mesures métriques, plusieurs maisons de Paris faisant le commerce des soieries se sont réunies pour aviser aux moyens de se conformer aux prescriptions de la loi nouvelle.

Dans ce but elles ont pris entre elles un engagement qui intéresse un grand nombre des négociants de la province et de l'étranger et tous les fabricants de Lyon ; c'est celui de ne donner et recevoir aucune commission d'étoffes pliées autrement qu'au mètre ou demi-mètre franc et plein sur banque, et d'accorder dans leurs achats une préférence marquée aux étoffes fabriquées qui seront pliées sur le mètre ; par conséquent ils renoncent au don d'aurage et n'admettent aucun retrait sur la longueur du pli.

Nous regardons cette mesure comme impuissante pour pré-

venir les fraudes dans l'organisation actuelle de la fabrique ; elle n'aura aucune influence, si même elle dure quelques mois.

— Une ordonnance du 4 décembre, rendue sur le rapport du ministre de la guerre, et de l'avis du conseil des ministres, maintient le lieutenant-général baron Aymard dans la première section du cadre de l'état-major-général.

— On nous assure qu'un nombre considérable de mulets est acheté en ce moment dans l'Ardèche et la Drôme, pour le compte du gouvernement, à la destination de l'Algérie.

— Les électeurs fabricants de soieries sont convoqués pour le 11 janvier prochain, dans la salle de la Bourse, afin d'élire un prud'homme titulaire, en remplacement de M. Adolphe Brisson ; Félissent et Arguillière ; un prud'homme titulaire, en remplacement de M. Baron, démissionnaire.

Les électeurs chefs d'atelier ou ouvriers de la première et deuxième section sont convoqués, pour le 12 janvier 1840, à 10 heures du matin, l'une à la salle de la Bourse, l'autre à la Bibliothèque, au collège, à l'effet d'élire chacun un prud'homme titulaire, en remplacement de M. Falconnet et de M. Roussy.

Les électeurs chefs d'atelier ou ouvriers de la 6^e et de la 7^e section sont convoqués, le même jour et à la même heure, à la mairie de la Croix-Rousse, à l'effet d'élire chacune un prud'homme titulaire, en remplacement de MM. Mileron (Pierre) et Dufour, suppléants.

— Un horrible accident est arrivé hier au soir, aux Brotteaux, près du Jeu-de-Boule ; un échafaudage, sur lequel travaillaient sept maçons, a cédé sous le poids, et les malheureux sont tombés tous de la hauteur environ d'un quatrième étage. Tous ont été transportés sanglants et mutilés à l'hôpital, dans un état qui laisse peu d'espoir.

— Ce matin un coup de vent a brisé un gros arbre de la promenade des Tilleuls. Heureusement personne ne passait en cet endroit à ce moment, et on n'a aucun accident à déplorer.

Paris, 9 décembre 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Un journal assure que, dans un conseil tenu hier sous la présidence du roi, l'urgence d'une réforme dans la haute administration de l'Algérie a été agitée. Il est question du remplacement de M. Valée. Plusieurs choix auraient été proposés à l'agrément de S. M.

— Ce qu'on avait dit de l'état mental de M. Pozzo di Borgo se confirme. Plusieurs journaux annoncent aujourd'hui qu'il a bien encore quelques moments de lucidité dans la matinée ; mais que bientôt ses idées s'obscurcissent, et qu'il devient incapable de toute espèce d'occupation sérieuse.

On dit dans le monde diplomatique que l'état mental de M. Sébastiani, notre ambassadeur à Londres, ressemble de plus en plus à celui de M. Pozzo di Borgo.

— Depuis la mort de MM. de Blacas et de Latil, une réunion de trois comités du parti légitimiste a eu lieu à Paris. Dans cette réunion, qui se composait de MM. de Villèle, Ravez et de Corbière, toutes les grandes questions politiques qui se rattachent à la constitution du pouvoir en France, à son organisation et à sa marche, ont été longuement débattues. M. de Corbière n'ayant pu tomber d'accord avec ses amis sur le rôle que devaient jouer les chambres dans le gouvernement, et demandant qu'elles fussent beaucoup plus consultatives que représentatives, ce que n'admettaient pas MM. de Villèle et Ravez, a fait scission.

La parti légitimiste régénéré aura donc pour chefs désormais MM. de Villèle et Ravez.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 9 DÉCEMBRE.

La rente a ouvert à Tortoni à 80 72 1/2, et elle est tombée à 80 65 ; au parquet elle a ouvert à 80 70, et elle est tombée presque de suite à 80 60, et dans la coulisse à 80 57 1/2. Elle est ensuite remontée à 80 65 ; puis elle est retombée à 80 55, et elle a fermé à 80 60.

A quatre heures, elle était demandée à 80 57 1/2. On parlait de conspirations bonapartistes ; on disait que le prince Louis était à Paris. Plusieurs ventes ont été faites sur ce bruit ridicule.

On lit dans le Progrès de Besançon :

La police de Besançon est saisie maintenant d'un beau zèle, à ce qu'il paraît, pour faire observer strictement la cessation du travail le jour du dimanche. Nous avons reçu plusieurs plaintes à cet égard, desquelles il résulte que dans la banlieue de cette ville, et à plusieurs reprises, il a été intimé l'ordre de cesser un travail exécuté le dimanche, non pas à une seule personne, mais à plusieurs. Courage donc ! nous voilà revenus aux beaux jours de la Restauration ; de tous côtés se fait sentir l'influence du clergé. Nous avons déjà rapporté la prétention exorbitante de l'archevêché pour imposer à des communes des sacrifices pécuniaires en faveur d'un curé qu'elle refuse d'accorder à ces mêmes communes, cela dut-il durer vingt ans.

D'un autre côté, on a mis les collèges sous la surveillance des évêques ; il ne manque que de mettre à leur disposition la police municipale, comme celle de Besançon, qui répond à un citoyen se plaignant d'être volé : « On a bien autre chose à faire que de rechercher votre voleur. »

Il paraît en effet qu'elle a bien autre chose à faire, puisqu'elle est chargée d'empêcher un pauvre ouvrier de réparer une brèche à son mur, dans le seul moment où il ne soit pas en journée.

On lit dans le Capitole :

Hier, un grand nombre de citoyens (plus de 300) se sont réunis chez M. Germain Sarrut, ancien rédacteur en chef de la Tribune, à l'effet de discuter les bases d'une pétition à adresser à la chambre des députés pour la réforme électorale, et de nommer une commission chargée de la rédiger.

La commission, nommée séance tenante, a été composée de MM. le général G. de Vaudoncourt, président ; le général de Fregeville ; Billiard, ancien secrétaire-général du ministère de l'intérieur ; Julien (de Paris) ; Durozoir ; Germain Sarrut ; Leptevin ; Simon, médecin ; Billeheut, électeur ; Saint-Edme ; Bezuchet, médecin ; Lemanzois ; Le Brun ; de Renzi ; Pernollet et Franque, avocat, secrétaire.

On lit dans le National les détails suivants sur l'élection du 5^e arrondissement :

Les électeurs du 5^e arrondissement ont à signaler, dans les

opérations qui ont eu lieu aujourd'hui, une infraction des plus graves dont procès-verbal a été dressé chez le commissaire de police du quartier, en présence d'un grand nombre d'électeurs. Voici le fait. Un individu inconnu avait dès hier excité l'attention de plusieurs électeurs par l'activité de ses courses d'une section à l'autre. Cet individu, décoré, vêtu d'un pardessus ou d'un paletot de couleur blanche, avait à sa disposition un cabriolet et paraissait prendre un vif intérêt à l'élection. Dans la journée d'hier, il s'était approché de plusieurs groupes, s'était mêlé aux conversations; il avait même annoncé hier, pendant les opérations (c'était vers deux heures), qu'un journal venant de paraître publiait le désistement de M. Bureau de Puzy. Sur l'observation qui fut faite qu'aucun journal ne paraissait à cette heure, il s'éloigna et revint quelques instants après avec un journal du matin où le désistement de M. Bureau de Puzy était envisagé comme probable pour le lendemain. Comme la circulaire des amis de M. d'Hubert avait écarté gratuitement ce jour-là même M. Bureau de Puzy de la lutte, les électeurs présents à ces explications concurrent quelques doutes et se promirent d'observer l'individu. L'occasion leur manqua dans la journée d'hier. Mais aujourd'hui, l'inconnu, vêtu de la même façon, a été vu entrant vers deux heures et demie dans la salle de la 1^{re} section. Il s'est dirigé vers le bureau, et le président, M. d'Hubert, l'ayant aperçu, est venu au-devant de lui. Après quelques instants de conférence, il lui a remis plusieurs papiers, que des électeurs qui l'observaient ont reconnus pour être des adresses d'électeurs. Dès ce moment, les soupçons prirent plus de consistance; mais les électeurs n'eurent pas le temps d'atteindre l'inconnu. Il sortit du collège, et disparut dans le cabriolet qui l'attendait.

Après s'être communiqué toutes leurs observations et avoir pris des informations auprès des employés de la ville chargés de contrôler les cartes, les électeurs acquiescent à la conviction que l'inconnu signalé n'avait pu pénétrer dans le collège qu'au moyen d'une fraude; ils ne tardèrent pas à en acquiescer la preuve.

A quatre heures, après le dépouillement du scrutin, l'inconnu entra de nouveau dans la salle de la 1^{re} section; les électeurs qui l'avaient observé l'y suivirent et lui demandèrent s'il était électeur. Sur sa réponse négative, on demanda au président l'ordre de le faire sortir. Cet ordre fut exécuté. A l'instant même l'inconnu fut entraîné par plus de cent électeurs, et il fut assiéé de questions que son embarras et sa confusion rendaient plus pressantes. On proposa de le conduire chez le commissaire de police.

Parmi les électeurs que le bruit du dehors fit à cet instant sortir de la salle de la première section, se trouva M. le maire, président de la section, qui reconnut aussitôt dans l'intrus son beau-frère, M. Versepuy. Malgré les réclamations de M. d'Hubert, M. Versepuy fut conduit chez le commissaire de police, où il subit un interrogatoire dont procès-verbal fut immédiatement dressé. Il résulte de cet interrogatoire que M. Versepuy était entré dans l'intérieur du collège pendant les opérations, à deux heures et demie de cette journée, avec une carte appartenant, suivant lui, à M. Saint-Martin, rue de Bondy, 38, laquelle carte lui aurait été remise par un inconnu, et qu'il aurait renvoyé à M. Saint-Martin par un autre inconnu.

Sur cette déclaration, plusieurs électeurs s'empressèrent de chercher M. Saint-Martin dans le collège, et celui-ci, se présentant devant le commissaire de police, déclara qu'il n'avait pas remis sa carte au sieur Versepuy, et que cette carte devait se trouver chez lui, dans la poche d'un pantalon. Aussitôt trois électeurs se transportèrent, munis d'une lettre de M. Saint-Martin, à son domicile où ils trouvèrent sa femme et ses commis, lesquels, après beaucoup de recherches infructueuses, déclarèrent qu'ils étaient néanmoins bien certains que la carte de M. Saint-Martin n'avait pas pu être emportée de chez lui.

Le procès-verbal, rédigé par le commissaire de police sur la déclaration unanime d'un grand nombre d'électeurs qui l'ont signé, fut par eux apporté au bureau de la première section, où ils ont déclaré protester contre les opérations du collège, vicieuses par l'intrusion de faux électeurs. M. d'Hubert fit donner lecture de ce procès-verbal; mais, dès qu'elle fut achevée, il chercha à disculper son beau-frère, en se livrant à de violents emportements. Déjà, au moment de l'arrestation de M. Versepuy, qui aurait dû être, avant tout, ordonnée par le président du collège lui-même, M. d'Hubert avait voulu s'y opposer, et avait requis même l'intervention de la force armée; mais, après la lecture du procès-verbal, sa partialité ne connut plus de bornes. Il déclara aux électeurs qui protestaient, que son beau-frère saurait bien se faire rendre raison de tous ses détracteurs; il alla jusqu'à nier la communication qui avait eu lieu entre lui et son beau-frère à deux heures et demie, et ce n'est que lorsque des centaines d'électeurs lui eurent fait remarquer que son beau-frère en avait lui-même fait l'aveu, qu'il expliqua qu'il n'entendait pas nier le fait, mais que, sur son honneur de maire, il ne s'en souvenait pas.

Ces paroles furent accueillies par des murmures universels auxquels M. le maire ne trouva d'autre réponse qu'une invitation aux électeurs de se retirer, en ajoutant que cette mesure était réclamée pour la sûreté des papiers importants qui se trouvaient sur le bureau. L'assemblée s'est retirée aussi peu honorée que satisfaite d'une pareille sommation.

On lit dans le Siècle :

M. Jaudon, agent de la banque de Philadelphie à Londres, fait les plus honorables efforts pour maintenir le crédit de cet établissement; il vient de publier dans le *Times* un état de situation de la banque au mois de novembre dernier. Suivant cet état, l'actif et le passif de la banque se balancent admirablement. On trouve des deux côtés, pour total égal, 66 millions 576,776 dollars. Ce tableau est moins favorable que celui qui a été publié il y a trois semaines environ. Aussi M. Jaudon, dont la conduite est parfaite de loyauté, a-t-il le soin de faire suivre le tableau, officiel cette fois, de l'actif et du passif de la banque d'une circulaire explicative dont voici en peu de mots l'exacte analyse :

Une commission de cinq directeurs a été chargée d'apprécier la situation de la banque. Cette commission, réunie le 22 novembre, n'avait examiné le 15, jour de départ du *Great Western*, que trois chapitres de la situation de l'actif. Sur le premier chapitre, celui des traites escomptées sur d'autres garanties que la personnelle, la commission croit qu'il y aura perte de 475,077 dollars. Sur le chapitre des affaires en fonds publics, s'élevant à 13 millions 568,948 dollars, la perte est évaluée à 2 millions 833,531 dollars. Le chapitre des balances dues par les banques d'état est réputé bon. Voilà où en est le travail des cinq directeurs-commissaires.

Maintenant, la circulaire rentre dans le champ des probabilités. Nous ne l'y suivons pas; il nous suffira de dire que notre conviction est que la banque, si on lui laisse du temps, pourra sortir honorablement de la position difficile que lui a faite son directeur. Nous nous expliquerons ailleurs sur le système des banques américaines dont l'influence se fait si vivement sentir en Angleterre et en France, les Etats-Unis étant la puissance

avec laquelle nous faisons notre plus grand commerce d'importations et d'exportations.

Le *Great-Western* a apporté une grande quantité de traites qu'on croit destinées à couvrir les traites refusées par la maison Hottinguer, acceptées par la maison Rothschild et dont le terme approche. L'arrivée de ces traites n'a pas produit sur les changes de Londres avec l'étranger l'effet que l'on en attendait.

Faits Divers.

On racontait hier au tribunal, avant l'audience de la cour d'assises, que M. le procureur du roi avait reçu avis que le faux abbé Fränzel, dont nous avons rapporté les nombreuses évasions, et en dernier lieu l'évasion du palais-de-justice de Strasbourg, venait d'être arrêté à Evreux, où il avait eu l'imprudence de retourner, malgré les délits qu'il y avait commis. Fränzel allait monter en diligence au moment où il a été arrêté. Il était porteur d'une forte somme en or, de trois montres, d'un poignard, et de papiers appartenant à différents individus.

(*Courrier du Bas-Rhin.*)

—La *Guienne* donne de nouveaux détails sur l'horrible assassinat qui a été commis, il y a quelques jours, dans les environs de Blaye (Gironde).

Le nommé Faurien, sa femme, une jeune fille de neuf ans, ont péri à l'instant même sous les coups de l'assassin. Une petite fille de quatorze ans et un garçon de onze, atteints d'horribles blessures qui devaient leur donner la mort, ont cependant survécu. On peut compter aujourd'hui sur leur rétablissement.

Le jeune garçon, qui, malgré son état, montre une rare intelligence, a reconnu l'assassin; il affirme que c'est un domestique de la maison, recueilli par charité depuis deux mois environ, et qu'il était seul. Ce misérable, armé d'une barre de fer, a assommé ses victimes qui n'ont pu lui opposer aucune résistance. Le père dormait certainement lorsque, le premier, il a été frappé d'un coup mortel. La mère paraît s'être défendue; mais elle était sans force dans le trouble de cet affreux réveil. Les enfants ont inutilement cherché à se cacher; vainement ils ont demandé grâce. L'assassin a dû les croire tous morts quand il est parti. La jeune fille et le petit garçon survivants ont eu, on ne sait comment, la force de monter sur le lit inondé de leur père et de leur mère; ils y ont passé toute la nuit. Au point du jour, le petit garçon s'est traîné jusqu'au dehors en passant par une fenêtre basse, et bientôt après on est allé chercher sa sœur évanouie. Il est difficile de peindre l'horrible spectacle d'une chambre où gisaient ces cadavres au milieu d'un effrayant désordre d'objets ensanglantés.

Ce qui donne à la déclaration du jeune Faurien la force de l'évidence, c'est que le domestique a disparu dans la nuit du crime, sans doute aussitôt après l'avoir commis. Les mesures les plus promptes furent prises pour son arrestation; des mandats, des signalements, dans les journées des 23 et 24 novembre, furent envoyés sur toutes les directions; malheureusement ces mesures sont encore sans résultats. Cependant, comme on presume que l'assassin, traqué ainsi de toutes parts, a dû rester dans un cercle restreint, on ne saurait, pour l'atteindre, donner trop de publicité à son signalement.

A ces détails, nous pouvons en ajouter d'autres qui ne sont pas moins véridiques. Si deux des enfants n'ont pas été complètement assassinés, il faut attribuer ce bonheur à la présence d'esprit du jeune garçon. Il paraît que l'assassin, après l'avoir frappé, lui adressa la parole pour s'assurer s'il vivait encore. L'enfant ne répondit pas; l'assassin le crut mort.

Pendant que le meurtrier frappait impitoyablement Mme Faurien, la jeune fille s'éveilla, et s'adressant à sa mère : « Ah ! ma mère, lui dit-elle, on t'assassine ! — Que la volonté de Dieu soit faite ! » répondit Mme Faurien, et elle expira.

Quelques jours avant le crime, Mme Faurien parlait à une couturière qui était chez elle de la fortune qu'elle pouvait avoir et surtout de l'argent qu'elle possédait dans la maison. Jean, qui travaillait dans la même appartement, parut cesser aussitôt son travail et prêter l'oreille avec attention. Peu de temps après, la clé de l'armoire qui contenait les espèces (on ne sait pas positivement à quelle somme elles pouvaient s'élever) ne se retrouva plus. Faurien avait annoncé le projet de mander un serrurier pour en faire une autre et changer la serrure, mais il n'en eut pas le temps; dans la nuit, l'assassinat fut consommé. Les fonds ont été enlevés sans qu'il existe de fracture à l'armoire, qui, par conséquent, a été ouverte avec la clé.

La maison de la famille Faurien est située dans le bourg même de Cartalègues, et cependant, par une malheureuse fatalité, aucun voisin n'a rien vu, rien entendu.

—Une scène inouïe dans les fastes dramatiques a causé, avant-hier samedi, aux spectateurs du Gymnase marseillais une surprise inexprimable. Un nombreux public s'était rendu à ce théâtre pour assister aux exercices si amusants et si variés des clowns anglais; la galerie des premières était garnie de dames et de cavaliers parmi lesquels était venu s'asseoir un monsieur bien vêtu, et qui paraissait attendre avec une vive anxiété le lever du rideau, ainsi qu'on pouvait en juger par les signes d'impatience irritée qu'il ne cessait de donner, au grand étonnement de ses voisins. Enfin, la toile se lève pour laisser jouer le vaudeville qui précédait les exercices des clowns. Une jeune actrice, Mme **, se présente, toute parée, avec le sourire sur les lèvres, l'esprit plein du rôle de la pièce, mais bien loin de se douter de cet autre rôle inattendu, tout-à-fait en dehors des fictions de la scène, qu'elle allait être inopinément forcée d'accepter.

Pendant que les bruits de l'entracte s'éteignaient et que chacun faisait ses dispositions d'auditeur qui ne veut rien perdre du spectacle, un homme se dresse dans la galerie des premières; c'était le monsieur bien vêtu dont nous venons de parler. Il pousse un cri, et apostrophait avec véhémence l'actrice stupéfaite, il lui lance ces foudroyantes paroles : « Te voilà donc, malheureuse ! coquine ! C'est donc ici que je te retrouve ! »

Se tournant vers les spectateurs qui réclamaient le silence : « Messieurs, leur dit-il, cette malheureuse est ma femme; elle a quitté le toit conjugal pour suivre un huissier, oui, un huissier, messieurs, et elle me réservait le déboire amer de la voir sur la scène. Je m'oppose fortement à ce qu'elle joue. » On s'empresse autour de ce mari outragé; célibataire ou non, chacun s'efforce de le calmer et de le décider à ne pas prolonger cette scène scandaleuse. Enfin, on l'entraîne, en lui disant que si ses griefs sont fondés, justice lui sera faite. Le spectacle a continué.

Pendant que ceci se disait et se passait dans la scène, deux personnes qui attendaient dans le corridor le moment de l'apparition des clowns, trompées par la ressemblance des situations, dirent en entendant l'exclamation énergique que nous venons de reproduire : « Tiens ! il paraît qu'on a changé le spectacle, et qu'on joue les *Cabinets particuliers*. Pourtant il n'y avait pas de bande sur l'affiche. »

En effet, jamais vaudeville ne s'est réfléchi dans la vie réelle avec une exactitude aussi scrupuleuse; ce n'est plus maintenant

le vaudeville qui imite la nature, c'est la nature qui imite le vaudeville. Oh ! si Arnal s'était trouvé là !

(*Sémaphore.*)

Extérieur.

ESPAGNE. — MADRID, le 1^{er} décembre. — La grande réunion des députés de la majorité a eu lieu avant-hier dans les salons de M. Mateu Vico, commerçant de Madrid. Beaucoup de membres y ont assisté. Tous les appartements étaient décorés avec luxe; on avait donné à cette assemblée une certaine solennité. Un comité a été nommé; il doit s'occuper des élections dans les provinces. Nous espérons que les efforts des progressistes paralyseront ceux du ministère et de tout le parti modéré.

Demain, il y aura réunion publique dans les maisons consistoriales. Il y aura foule, dit-on; on y nommera un comité spécial chargé des élections de la capitale. Le modérantisme a déployé une activité beaucoup plus forte qu'en toute autre occasion, et la nation doit se tenir en garde. Le ministère et la grandesse consolident ce parti, et lui donnent une force qu'il n'est pas impossible, mais qu'il sera difficile de neutraliser.

Le cabinet est d'une impudence rare; il a destitué plus de cinq cents employés, dont la majeure partie était même de son opinion. On les a remplacés par des hommes à qui on a recommandé la plus grande vigueur. La bataille électorale qui va se livrer repose donc, du côté des modérés, sur des hommes qui n'épargneront rien pour fausser l'opinion publique. Les grands ont déjà adressé les mêmes recommandations aux administrateurs de leurs terres. Le général duc de Castro-Terreno est à la tête de la grandesse; avant-hier, les hallebardiers du palais dont il est le capitaine remettaient en ville des lettres d'invitation pour une nouvelle réunion.

Que les progressistes espagnols songent à ce qui les menace; qu'ils combattent avec fermeté, car les modérés ne leur laisseront point un seul pouce de terrain.

Il est toujours question d'un traité avec Cabrera. Les lettres du quartier-général annoncent qu'il y a des relations très-directes établies entre les deux généraux ennemis. Tous ces bruits ne sont pas clairs; ce qu'il y a de certain, c'est qu'Espartero a fait un mouvement rétrograde. Mme Espartero, duchesse de la Victoire, a dit hier que son mari mettait ses troupes en quartier d'hiver.

Ces dispositions fatiguent tous les esprits; car nous voyons maintenant clairement que l'on ne cherche qu'à gagner du temps, et que l'on prépare je ne sais quelles manœuvres pour arriver à un résultat fâcheux pour la nation. Faute de science militaire, on essaie de la diplomatie. En attendant, les carlistes s'organisent, acquièrent de la confiance. On ne les attaquera maintenant qu'au mois de mai, et la guerre durera encore, qui pourrait dire combien de temps ? Vous aviez mille fois raison de combattre les lenteurs d'Espartero, et l'Espagne a été assez avertie par vous. Les effets de cette conduite se font sentir à la bourse, car les fonds baissent tous les jours.

Un certain José Pujados, courtier de commerce, a fui de la Corogne, laissant sa fortune à découvert de 28,000 piastres. Cette faillite a produit une vive sensation.

SARRAGOSSE, le 3 décembre 1839. — Décidément la campagne de cette année est finie. La neige tombe en si grande quantité, que toute la sollicitude d'Espartero doit désormais se porter sur les moyens de prémunir son armée contre les rigueurs de la saison, qui paraît devoir être des plus rudes. Il nous est revenu qu'il y aura beaucoup à faire pour cela; notre administration militaire, avec son imprévoyance habituelle, s'est bornée à assurer au jour le jour l'existence du soldat. Il est vrai que, comme tout le monde, elle comptait sur la prompte solution de la guerre civile; elle s'est trompée, et l'armée va se trouver dans un état déplorable. Dieu veuille que les sinistres prédictions qui viennent à la bouche de tout le monde ne se réalisent point !

On continue à parler de transaction avec Cabrera; cependant une lettre reçue ici d'un aide-de-camp d'Espartero, assez avant dans la confiance du général, semble indiquer que les négociations ne sont pas aussi avancées qu'on l'avait cru d'abord. Dans toute cette affaire, Espartero et le gouvernement espagnol jouent le rôle le plus passif; la question se débat à Bourges, à Paris et à Vienne. S'il y a transaction, c'est de là que les conditions en arriveront.

On se prépare vigoureusement ici pour les élections, mais nous ne prévoyons pas qu'il y ait lutte. Le parti du progrès a toujours eu une immense majorité à Saragosse, et cette majorité est aujourd'hui plus compacte que jamais en présence de la marche rétrograde et des coups d'état du ministère actuel.

Le comité électoral formé par les députés de l'opposition se compose de MM. Arguelles, Olozaga, Cortina, comte de Las Navas, Joaquin Lopez, Laborda, Alex. Lopez, Gomez Acevo, Ferro Montaos, Quintana, Muguero, Gomez Becerra, Cantero, Viadara et Pedro Chacon. (*La Sentinelle des Pyrénées.*)

ANGLETERRE. — Un conseil du cabinet a dû être tenu aujourd'hui, afin de régler le jour de la réunion du parlement. « Nous apprenons, dit le *Sun*, que le parlement sera convoqué pour mardi 14 janvier. »

—L'augmentation dans la distribution des lettres dans la journée de jeudi, époque de la nouvelle introduction à quatre sous, a été de 12,000. Auparavant, la distribution était de 36,000 lettres, elle est maintenant de 48,000. La perte sur ce jour, comparativement au jeudi précédent, a été de 700 liv. sterl.

— Il est décidé que le mariage de la reine avec le prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha, sera célébré pendant le mois de février. Cependant il avait été convenu, lors du départ du prince pour l'Allemagne, que cet événement n'aurait pas lieu avant la fin de mars ou le commencement d'avril.

— M. Rothschild doit épouser Mlle Montefiora, fille de M. Montefiora, de Stanhope-Street-Mayfair. (*Morning-Post.*)

— Des lettres arrivées du Mexique annoncent la fin de la guerre civile et le retour de la plus parfaite tranquillité dans le pays.

BELGIQUE. — On lit dans le *Courrier belge* : Tous les journaux de la grande presse allemande annoncent la résurrection de la *Presse libre*, organe du parti germanique, qui paraîtra à Bruxelles en allemand et en français, à dater du mois de janvier, et dont le but est : « De faire connaître l'Allemagne à la Belgique, et la Belgique à l'Allemagne, de renouer les liens brisés et de réconcilier deux peuples frères. »

BOURSE DE PARIS DU 9 DÉCEMBRE.

Trois pour cent	80 50
Cinq pour cent	112
Quatre pour cent	101 50
Rentes de Naples	101 20
Actions de la banque	2990

DÉCÈS DU 30 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE.

Marie Bardin, veuve Penard et veuve Guitta, 74 ans, rentière, rue de la Cage, 9. — Antoinette Bénéat, fille de défunt Eloi, 11 ans, la mère eabare-

tière, rue Schmit, 31. — Marguerite Pelouyet, veuve Demontmahon, 53 ans, rentière, rue Basseville, 5. — Jeanne-Marie Michaud dite Meuland, fille des défunts, 74 ans, fabricante d'étoffes, célibataire, montée du Garillan, 11. — Joseph Desservetaz, femme Navez, 22 ans, fabricante d'étoffes, rue Tables-Claudiennes, 14. — Edouard Gabuchet, fils d'Antoine-Joseph, 20 ans, lithographe, célibataire, grande rue Sainte-Catherine, 11. — Marie-Louise Goiran, veuve Laurencet, 78 ans, rentière, quai de la Charité, 150. — Etienne Francillon, 59 ans, débitant de tabac, côte Saint-Sébastien, 15. — Jean-Claude Lambert, fils des défunts, 53 ans, commis-négociant, rue du Palais Grillet, 1. — Claudine Royen, veuve Roux, 65 ans, rentière, rue de la Reine, 6. — Jeanne Berchoux, fille de défunt Jacques, 22 ans, fabricante d'étoffes, célibataire, rue de Trion, 54. — Marie Pauline-Anne-Esther de Fay-Solignac, fille de Fortuné, 16 ans, célibataire, le père propriétaire à Tournon (Ardèche), morte hôtel de Provence. — Jean-Nicolas Massot, 45 ans, concierge de la préfecture du Rhône. — Rose Mazard, femme Malécot, 53 ans, le mari menuisier, montée des Capucins, 12. — Louis Roux, fils de Pierre, 15 ans, le père fabricant d'étoffes, rue de la Logo, 1. — Louise Chomartin, femme Guidon, 49 ans, le mari ébéniste, place Saint-Clair, 9. — Catherine

Blanc, fille des défunts, 50 ans, rentière, célibataire, place de la Fromagerie, 6. — Françoise Laboureaux, femme Gabet, 82 ans, le mari rentier, rue de la Charité, 6. — Claude-Laurent Deyrieu, 66 ans, employé aux contributions directes, rue des Bouchers, 11. — Pierre Klein, fils de Louis, 12 ans, le père tailleur, place de la Boucherie, 9. — Antoinette Tiraud, femme Four, 29 ans, le mari fabricant d'étoffes, rue Gaudinière, 5. — Françoise Pirrounet, femme Ferronssat, 24 ans, le mari tisseur de dessins, rue Vieille-Monnaie, 12. — François Bernard, 51 ans, fabricant d'étoffes, rue Tholozan, 5. — Louise Pacaly, fille des défunts, 62 ans, fabricante d'étoffes, célibataire, Grande-Côte, 18. — Antoinette Brave, 45 ans, le mari cordonnier, place de la Miséricorde, 11. — Claude Decoste, 43 ans, fabricant de boutons, grande rue Pizay, 21. — Adrienne Binet, veuve Bulles, 79 ans, sans profession, grande rue Mercière, 55. — Jean-François Rogelet, 82 ans, rentier, territoire du Manteau-Jaune, à Saint-Irénée, 4. — Claude Roulier, fils de Noël, 24 ans, dessinateur, place des Carmes, 2. — Jean-Baptiste Dumas, fils des défunts, 27 ans, rentier, à Saint-Maurice-sur-Dargoire (Rhône), mort rue du Plat, 1. — Marie-Anne Vercherin, veuve Votro, 89 ans, rentière, rue de la Boucherie-des-Terreux, 15. — Marie-Louise Bidon, fille de défunt, 22 ans, sans état, célibataire, chez

sa mère, rue Tourette, 11.
Hôpitaux, 42. — Enfants au-dessous de sept ans, 3.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

AVIS.—MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 décembre sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

GRAND-THÉÂTRE.

Mercrèdi 11 décembre 1839. — La première représentation de Lucie, ou LA FIANCÉE DE LAMERMOON, grand opéra en deux actes. — Six heures.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1440) VENTE, APRÈS DÉCÈS,

D'un fonds considérable de droguerie, d'un joli mobilier et d'un trousseau à l'usage d'homme, rue Confort, 17.

Le mardi dix-sept décembre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé au domicile sus-indiqué, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant, d'une très-grande quantité de marchandises composant un fonds de droguerie, d'un mobilier consistant en tables, secrétaire, pendule, glace, poêle en faïence, etc., et d'un trousseau à l'usage d'homme.

Ladite vente sera faite en vertu d'une ordonnance rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1619) A VENDRE. — Une calèche et deux chevaux âgés de huit ans, et une petite calèche pour un cheval.

S'adresser, de midi à trois heures, à M^{me} veuve Bouchet, rue du Plat, n° 1.

(6998) A VENDRE. — Une maison avec jardin anglais, située à Mâcon.

Il y a dans le jardin un excellent puits et beaucoup d'arbres à fruits.

S'adresser à Me Pie, notaire à Mâcon.

ANNONCES DIVERSES.

(6999) A VENDRE,

LA FABRIQUE DE SUCRE DE MORESTEL (ISÈRE).

Cette fabrique, construite en 1833 et 1834, est située près le bourg de Morestel, sur la route royale de Grenoble à Bourg, et consiste en un superbe bâtiment, solidement établi; hangar y attenant, servant à diverses manipulations; un autre hangar très-grand, pouvant loger dix-huit mille quintaux métriques de tourbe, qui est le combustible dont on s'est servi pour la fabrication du sucre. La cour est spacieuse, et au nord du bâtiment, il y a environ un hectare de terre qui peut servir à y faire les silos pour conserver les betteraves. Toutes les machines, dont le système de cuite est à la vapeur et dans le vide, et l'extraction du jus au moyen de la macération, sont en très-bon état et bien établies. Les ustensiles sont nombreux et bien conditionnés. Le moteur consiste en une machine à vapeur de la force de sept chevaux. Cette machine fait mouvoir une pompe dont l'eau est plus que suffisante pour tous les besoins de la fabrication. D'ailleurs une partie du ruisseau du Bourdet arrive, par une pente naturelle, dans la fabrique qu'il traverse d'un bout à l'autre, à une profondeur de 2 mètres. On y joindra 30 hectares de tourbière, d'où l'on peut extraire le combustible nécessaire.

Le bâtiment est disposé de manière à pouvoir servir à tous les usages auxquels on le destinerait, tels que filature, moulinage, manufactures quelconques.

Les communications entre Morestel et Lyon sont très-faciles, au moyen de la route départementale de cette dernière ville à Morestel qui est en très-bon état de viabilité, et sur laquelle doivent passer incessamment les diligences et les fourgons de MM. Larat, Mille et Co, venant de Turin.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à Lyon, à MM. Thollon frères, négociants, rue Sainte-Catherine; Claret et Co, négociants, place Romarin;

Et pour traiter, sur les lieux,

à MM. Bertrand, juge de paix;

Troillet, notaire;

Billiard, négociant;

Trouillet, propriétaire à Vézerance, etc.

(6991) A VENDRE pour cause de décès. — Le CAFÉ RICHENET, à Mâcon, très-bien achalandé, et parfaitement situé sur la promenade, près du théâtre et en face du Marché-aux-Vins. S'y adresser.

(6984) A VENDRE. — Plusieurs bacheliers en pierre, petits et grands.
S'adresser à M. Drut, marchand tripier, place Saint-Paul.

A partir du 15 décembre.

SERVICE ACCÉLÉRÉ PAR CHARIOTS DE LYON A PARIS ET RETOUR,

Partant tous les jours,

FAISANT LE TRAJET EN SEPT JOURS.

A Lyon, chez MM. Gillet et Plisson, port du Temple, 45;
A Paris, chez MM. Langlois aîné et fils, rue des Marais-Saint-Martin, 15. (8373)

LES BISCUITS du docteur OLIVIER, seuls approuvés par l'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE, sont employés dans les hospices de Paris, comme étant le remède le plus efficace pour DÉPURER LE SANG VICIÉ par des maladies contagieuses, et guérir des dartres et des scrofules, etc. — Dépôt chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux, à LYON. — SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, VIN DE SALSEPAREILLE, etc. (2116)

MAUX D'YEUX.

PHARMACIE DE VERNET, Place des Terreaux, 13.

ENGELURES.

La POMMADE DE LA VEUVE FARNIER est employée depuis plus de 50 ans avec le plus grand succès contre les maladies inflammatoires des yeux et des paupières, les ulcères, les taches, le larmoiement, le nuage, etc.; elle éclaire et fortifie les yeux affaiblis.

Le SPÉCIFIQUE DE BRETON, de Paris, guérit infailliblement les engelures, même tuméfiées; son efficacité est telle que la guérison est souvent opérée en moins de 24 heures. — Prix des pots: 1 f. 50 c. (2124)

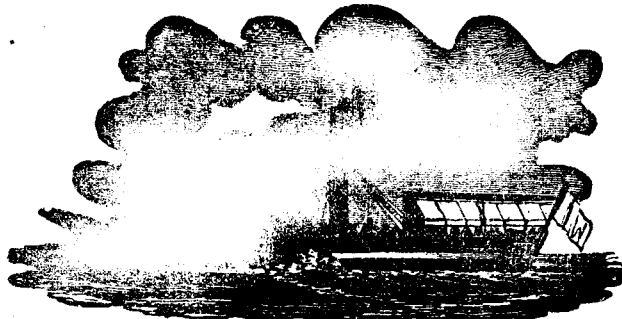
CARTES DE RAPPORTS COMPARATIFS

Des mesures et poids de localités avec ceux constitutifs du système métrique décimal, extraites du *Rénoateur Général des poids et mesures universels* qui sera publié en 40 livraisons et par souscription, à raison de 35 c. l'une. On souscrit aux dépôts, chez MM. Giberton et Brun, petite rue Mercière, et chez M. Châtelard, rue Saint-Marcel, 30.

Ces cartes et l'ouvrage sont conçus et exécutés avec cette simplicité d'arithmétique recommandée par la commission et, de plus, soumis à l'approbation de MM. les ministres de l'intérieur et du commerce, comme à celle de M. le préfet du Rhône pour son département.

Nous ne saurions trop les recommander à nos lecteurs, par leur utilité et le besoin de rendre les nouvelles nomenclatures et valeurs tout aussi familières et courantes que les anciennes, leur avantage étant de se faire comprendre de toutes les intelligences, sans les fatiguer de ces masses de chiffres repoussants dont elles sont entièrement dégagees. (6997)

(291) COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



A dater du dimanche 6 octobre,

LES DÉPARTS POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ont lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

GAZ DE TURIN.

Le directeur de la Compagnie a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que, par sa délibération du 18 novembre dernier, le conseil d'administration a décidé :

1^o Qu'à dater du 1^{er} décembre, les titres d'actions seront délivrés à ceux qui en auront complété le paiement.

2^o Que l'entier paiement des actions devra être effectué d'ici au 31 janvier 1840. — Le dernier versement est de 90 fr. par action.

3^o Que le 15 février prochain aura lieu l'assemblée générale des actionnaires, à laquelle ne seront admis que ceux qui, par la présentation de leurs titres, justifieront de l'entier paiement de leurs actions.

MM. les porteurs d'actions sont priés de faire parvenir à l'office de la Compagnie, à Turin, leur déclaration par laquelle ils indiqueront comment ils entendent que leurs actions leur soient délivrées, nominatives ou au porteur, les statuts de la société leur en laissant le choix.

Les versements s'effectueront, comme par le passé, à Lyon, chez MM. Jean Bontoux et Co, port Saint-Clair, 19. (8383)

PATE PECTORALE FORTIFIANTE AU SALEP

DE PERSE.

Inventée et préparée par A. Michel, pharmacien, rue Pêcheurie, à Tarare (Rhône).

Supériorité constatée sur les autres pectoraux pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, irritations, maladies du cœur, de poitrine et d'estomac.

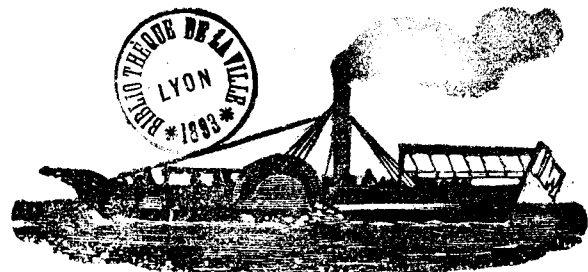
Dépôts, à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 30; chez M. Ladevèze, buraliste, grande rue Mercière, 56; chez M. Vichot, herboriste, rue Poulailherie, et chez M. Vial, pharmacien à Vaise. (2119)

(6996) Bandage herniaire à pelotte mécanique et à double extension, inventé et perfectionné par M. Golay, breveté, membre de l'académie de l'industrie française.

La pelotte de ce bandage produit une pression constante et sans douleur sur l'anneau de la hernie réduite, et le rend efficace pour maintenir toutes les hernies, même les plus rebelles. Les cavaliers peuvent en faire un heureux usage.

Ce bandage herniaire, qui a été admis à l'exposition de 1839, à Paris, après avoir été approuvé par la société de médecine de Lyon, a été reconnu par l'académie de l'industrie de Paris supérieur à tous ceux mis en usage jusqu'à ce jour. Cette académie a décerné à l'auteur, en récompense de son invention, une médaille d'honneur et un rapport satisfaisant.

On trouve ce genre de bandage, applicable à toute espèce de hernie, chez M. Golay, mécanicien-orthopédiste, rue de Puzy, n° 11, à Lyon.



BATEAUX A VAPEUR DE LYON A CHALON.

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue, PARTIRONT TOUTS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN, L'AIGLE les jours IMPAIRS, Le CYGNE les jours PAIRS. (293)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT, LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THURVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12. (2102)

Maladies de Poitrine.

Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME est toujours chez M. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, n° 30. — L'usage de cette pâte et du sirop pectoral guérit en peu de jours les rhumes et les catarrhes les plus invétérés. (2118)

Jeunes Chiens.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infailible, à la pharmacie Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. — A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallier. (2107)



LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.